



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n° 06/2024

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de la manifestation « Nuit des Sorcières », organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Alsting le mardi 30 avril 2024, sur le parking du Clos du Verger, Place de l'Etzel à Alsting, l'accès à celui-ci sera réglementé comme suit :

Article 2 - Le parking situé place de l'Etzel sera fermé à la circulation du mardi 30 avril à partir de 12h00, jusqu'au mercredi 1^{er} mai prochain à 12h00.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation règlementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 08 avril 2024

Le Maire :

HEHN Jean-Claude